

## BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 28 SEPTEMBRE 2021 -

### DÉCISION N° 21 - 06 - 051

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 16 septembre 2021, s'est réuni le mardi 28 septembre 2021 à partir de 10 heures au SDIS, sis 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Présents :

- Marianne DARFEUILLE (Présidente)
- Pierre DEVEDEUX (Vice-président)
- Nicole PEYCELON (membre du bureau)

Excusés :

- Georges ZIEGLER (Vice-président)
- Luc FRANCOIS (Vice-président)

#### **Décision 10 : Les avenants n°5 et 12 concernant les marchés de travaux du plateau de formation.**

Les prix mentionnés dans les lots n°5 et 12 du marché de travaux relatif à l'extension du plateau technique, doivent être mis en conformité avec les travaux finalement réalisés. En effet, des prestations initialement prévues au marché ont été abandonnées, parfois modifiées. C'est pourquoi le bureau est invité à se prononcer sur ces propositions d'avenants.

📁 Avenant n°1 au lot 5 : « Serrureries - menuiseries extérieures aluminium » avec l'entreprise Rozières (L'Etrat) :

Cet avenant a pour objet notamment de supprimer la fourniture et la pose de crédence et de grilles en caillebotis. Il prévoit également l'installation de tôle entre un escalier et un mur.

Cet avenant représente globalement une moins-value de 1 110 € HT (1 332 € TTC).

Le montant hors taxes initial du marché diminue ainsi de 1,54 % et passe de 72 190,40 € HT (86 628,48 € TTC) à 71 080,40 € HT (85 296,48 € TTC).

📁 Avenant n°1 au lot 12 : « VRD » avec l'entreprise Eiffage construction Loire (Saint Etienne) :

Cet avenant a pour objet l'installation d'une cuve de récupération de 10 000 litres d'eau de pluie permettant d'alimenter une aire de lavage. Des prestations initialement prévues ont pu être supprimées (pose de bordures en béton et de regards).

Cet avenant représente globalement une plus-value de 8 396,13 € HT (10 075,35 € TTC).

Le montant hors taxes initial du marché augmente ainsi de 8,40 % et passe de 100 000 € HT (120 000 € TTC) à 108 396,13 € HT (130 075,36 € TTC).

**Vu le rapport présenté par la Présidente,  
Le bureau prend la décision suivante :**

**Article 1 :** Le bureau approuve les avenants joints en annexes et autorise la Présidente à signer les documents.

**Décision adoptée à l'unanimité.**

La Présidente du conseil d'administration  
du Service départemental d'incendie et de secours  
de la Loire

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M. Darfeuille', written over a horizontal line.

Marianne DARFEUILLE